



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 4 octobre 2017

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, MICHEL Benoît, FARDOIT Jean, VITRY Sandrine, CHENIN-HAUVILLE Anne, DE LA HITTE Edouard, PRUNIER Patrick, BOURCET Benoît, HAYERE Michelle, LECHAT Anne-Sophie

Excusés : CASTEL Guillaume, JANVIER Alain, PREVOST Eric, VASSEUR Dominique

Secrétaire de séance : MICHEL Benoît

ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. Accord en est donné à l'unanimité.

Mise à disposition du personnel au service assainissement

Comme tous les ans, il convient d'établir une contrepartie financière à la mise à disposition du personnel communal au service assainissement.

Depuis la mise en fonctionnement de la nouvelle station d'épuration, les agents communaux interviennent moins fréquemment. De fait, la collectivité a signé une convention d'assistance technique auprès de la Saur pour l'entretien de l'installation. Les heures des agents techniques sont donc réduites à 200 heures sur l'ensemble de l'année 2017.

Les heures de secrétariat restent quant à elles inchangées soit 270 heures annuelles. Elles correspondent à l'élaboration de la facturation et à l'ensemble de la comptabilité du budget annexe de l'assainissement.

Le calcul du montant de la mise à disposition se base sur les salaires chargés des agents en question.

Pour 2017, le montant de cette mise à disposition est de 9 230.66 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le coût de la mise à disposition du personnel communal au service de l'assainissement à 9 230.66 euros.

Litige AC 242

M. le Maire donne lecture de la lettre recommandée avec accusé de réception reçue le 27 septembre dernier émanant des membres de la famille Moizo. Ce courrier concerne la parcelle cadastrée AC 242 (cour à l'arrière de la mairie).

M. de la Hitte souhaite que le montant de l'indemnité soit rappelé.

Il avait été délibéré d'un montant de 4 000 euros pour chacun des 3 indivisaires. M. le Maire tient à souligner que c'est un gros effort financier mais que celui-ci été indissociable de la rédaction d'un règlement.

Mme Vitry fait remarquer que la rédaction du règlement protégera l'ensemble des riverains de la cour.

M. Prunier remarque que lors du pavage de la cour par la commune, aucun indivisaire n'avait contesté la réalisation des travaux.

M. le Maire indique que le règlement sera rédigé communément et pourra y être stipulé les conditions d'entretien de la cour, de stationnement, de constructions ou d'aménagement par exemple.

Mme Hayère rappelle que la proposition de la famille Moizo de vendre leur maison à la commune ne résout en rien le litige avec les autres indivisaires.

M. Bourcet déplore que le courrier indique une « ultime issue amiable » et que la menace du Tribunal ne soit en rien une solution.

Mme Lechat rappelle le caractère d'utilité publique de la rampe d'accès au secrétariat.

M. le Maire propose de maintenir les termes de la délibération n°102/2016 du 9 novembre 2016 à savoir organiser la rédaction d'un règlement d'usage de la cour cadastrée AC 242 avec MM. Bucaille, Thibault et Moizo. Ce règlement sera

enregistré chez le notaire. Il aura pour but de définir toutes les autorisations et interdictions liées à cette cour et permettra alors d'éviter toute situation identique à celle présente. Le versement de l'indemnité ne sera lié qu'à l'enregistrement du règlement chez un notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir la décision prise dans la délibération n° 102/2016. Il va être proposé aux Consorts Moizo de nous soumettre un règlement.

Avenant travaux d'électricité de l'église

L'entreprise Coispel qui a en charge la rénovation électrique de l'église nous a transmis un état chiffré concernant des suppléments de travaux.

En effet, le câblage des trois grands lustres a été entièrement refait. M. Coispel propose de remplacer l'ensemble des 120 ampoules par des ampoules led.

Le SDIS, au vu de la rénovation électrique, exige dès lors la mise en place de 4 blocs de secours et d'une lampe de secours portable.

Il serait aussi envisageable d'installer une prise spécifique pour les spectacles et manifestations qui peuvent avoir lieu à l'extérieur de l'église. Cela permettra d'éviter les installations provisoires.

Le montant de ces compléments est de 2 168.20 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les travaux complémentaires pour un montant de 2 168.20 euros HT. Les crédits nécessaires seront imputés au compte 2313-170.

Nettoyage de l'église

Les travaux, malgré les protections et le soin apporté par les entreprises, ont généré beaucoup de poussière, sans oublier la poussière historique ! Il serait peut-être bon de profiter de la fin des travaux pour faire un ménage complet de l'intérieur de l'église. Deux devis nous sont parvenus mais la différence de montants ne permet pas de faire une comparaison.

M. le Maire indique que le coût de ce nettoyage pourrait être intégré dans l'emprunt prévu pour l'ensemble des travaux de l'église.

L'ensemble des membres du conseil municipal approuve le projet de nettoyage complet de l'intérieur de l'église.

D'autres devis vont être sollicités pour la prochaine réunion de conseil municipal.

Subvention classe de neige

La classe de neige 2018 aura lieu du 25 janvier au 2 février à Valloires (74). Le coût total du séjour est de 636 euros par enfant. 4 enfants de Moulins-la-Marche participeront à ce voyage. Une demande de subvention de 150 euros par enfant est sollicitée auprès de la commune, soit un montant total de 600 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention d'un montant de 600 euros pour la classe de neige 2018.

Divers

M. le Maire fait un point sur les travaux de la station d'épuration qui est en fonctionnement depuis début juillet. Il ne reste plus que les enrobés et les plantations à mettre en place. Les tests de qualité des rejets d'eau sont parfaits.

Un seul bémol : de nombreux déchets se retrouvent dans la station d'épuration (serpillères, sous-vêtements, lingettes...) ce qui peut engendrer des dysfonctionnements de la station. L'équipe de la maintenance de la station constate toujours une trop grande quantité de graisse...

L'inauguration aura lieu au printemps prochain.

M. le Maire indique que les travaux de rénovation de l'électricité de l'église seront terminés à la fin de la semaine. Les maçons ont pris un peu de retard. Les messes pourront reprendre dans l'église de Moulins à partir du 15 octobre mais sans chauffage. La mise en service du nouveau système de chauffage se fera début novembre.

Le repas des Aînés aura lieu le 11 novembre comme les années précédentes. Un défilé et une messe seront organisés. Les enfants de l'école primaire viendront chanter la Marseillaise au Monument aux Morts.

M. le Maire relate le projet de fermeture de l'accueil du bureau du Crédit Agricole de Moulins-la-Marche. Il informe les membres du conseil municipal de sa rencontre avec le Directeur du Crédit Agricole de Ste Gauburge. L'accueil passerait de 4 matinées à aucune. Seuls les rendez-vous seraient maintenus à Moulins-la-Marche.

Mme Hauville soulève le fait que les rendez-vous sont déjà fixés à Ste Gauburge, même pour les habitants de Moulins !

A la suite du rendez-vous avec le directeur de Ste Gauburge, M. le Maire a écrit un courrier à l'attention du Directeur du siège du Crédit agricole avec copie aux membres de la caisse locale, aux parlementaires, à l'association des maires ruraux et à la presse.

L'union commerciale et artisanale va lancer une pétition qui sera disponible dans l'ensemble des commerces de la commune.

Mme Vitry déplore une décision arbitraire, sans aucune consultation ni considération de la population.

Mme Hauville s'interroge sur l'utilité des assemblées générales de caisse.

Un maintien de l'accueil est important pour la population : monnaie, aides aux personnes âgées, questions...

M. le Maire déclare avoir fait une intervention auprès des centres de formations en fleuristerie pour trouver un repreneur pour le commerce de Moulins-la-Marche. Nous n'avons pour l'instant aucun retour.

Une annonce sur le site de TF1 « SOS Village » a aussi été déposée et est actuellement consultable.

Les membres du conseil municipal approuvent l'idée d'apporter une éventuelle aide financière à un fleuriste qui souhaiterait s'installer sur notre commune par le paiement de quelques mois de loyer.

Questions diverses

M. Bourcet a constaté des mouvements au niveau du magasin « Vival ».

Les locaux ont été complètement vidés de tous les équipements et installations. La Mairie n'a pas connaissance des intentions du Groupe Casino au sujet de ce local.

Mme Hauville a eu connaissance de l'organisation d'une soirée Paëlla le samedi 4 novembre. Celle-ci est organisée par l'union commerciale et artisanale à la salle des fêtes.

Mme Hauville souhaite connaître le dénouement des élections sénatoriales.

M. le Maire et M. Michel se sont rendus à Alençon avec M. Castel. Mme Nathalie Goulet a été réélue au premier tour.

M. Sébastien Leroux, Maire de Putanges-le-Lac, a été élu au second tour.

Concernant l'organisation, celle-ci avait de nombreuses failles : manque d'isolaires, de bulletins, problème de sécurité des élus...

M. Prunier s'est rendu à la dernière commission scolaire. La fusion avec la CDC des pays de L'Aigle et de la Marche avec la CDC de la Ferté Fresnel implique des ajustements pour une équité sur le territoire. Les tarifs pour l'étude du soir et la garderie sont fonction du quotient familial. La facturation se fera dès lors par rapport de la présence des enfants et non plus de façon forfaitaire.

Mme Lechat intervient en regrettant que l'étude du soir passe de 4 jours par semaine à 2 jours. Et que l'accès aux enfants à cette étude du soir soit conditionné par un nombre d'enfants limités à 15, la présence d'enfants ayant des difficultés, la présence d'enfants dont les deux parents travaillent...

M. Prunier explique que lors la modification de rythme scolaire avec le retour des semaines à 4 jours d'école et de la suppression des activités périscolaires, l'inspection académique est intervenue dans l'organisation des journées d'école. L'étude du soir est encadrée par des enseignants, qui doivent obtenir une autorisation de cumul d'activité délivrée par l'inspection académique. Cette dernière n'autorise donc maintenant que deux études du soir le mardi et le jeudi. Quant au nombre d'enfants présents, une étude est plus efficace avec 15 enfants qu'avec 25 !

M. de la Hitte a rencontré Mme Lévesque de la Fête des Potiers concernant l'adhésion de cette association au Syndicat d'Initiative.

M. le Maire rappelle que si la Fête des Potiers continue à adhérer au Syndicat d'Initiative, la loi NOTRe imposera au 1^{er} janvier 2018 que la Fête des Potiers devienne une activité de compétence intercommunautaire. Or la CDC n'a aucune envie de récupérer cette manifestation.

M. de la Hitte va rappeler ces faits aux membres de la Fête des Potiers. M. le Maire rencontrera les membres du bureau pour leur rappeler les conséquences d'un maintien de la situation actuelle.

Mme Hayère, qui est présidente de l'association Sports Loisirs Culture, indique que la section danse fait le plein. Environ 30 d'enfants sont inscrits aux cours. SLC comporte aussi une section yoga, randonnée, peinture, badminton et cinéma.

Mme Lechat est satisfaite de l'installation de la table de ping-pong à proximité du terrain multisports.
MM. Michel et Castel, aidés des employés communaux, ont installé cet équipement qui pèse près de 2 tonnes.

Mme Lechat a travaillé sur le projet de rencontre avec les jeunes de la commune. Elle nous présente une trame d'invitation. Ce moment d'échange aura lieu le vendredi 17 novembre à 19h30 à la salle des fêtes.

Prochaine séance le 8 novembre 2017.

Levée de séance à 22h00.

GLORIA Fabrice

MICHEL Benoît

FARDOIT Jean

VITRY Sandrine

HAUVILLE Anne

DE LA HITTE Edouard

PRUNIER Patrick

PREVOST Eric

BOURCET Benoît

HAYERE Michelle

LECHAT Anne-Sophie